



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
[www.fr.ch/DFAC](http://www.fr.ch/DFAC)

Aux destinataires selon liste annexée

Réf : SBS/HM  
T direct: +41 26 305 12 41  
Courriel: S2@fr.ch

Fribourg, le 21 février 2025

## Projet de règlement sur l'école de culture générale - consultation restreinte

Madame, Monsieur,

La Direction de la formation et des affaires culturelles met en consultation restreinte le projet de règlement sur l'école de culture générale (ECG).

Ce dernier a pour but principal de regrouper les règlements / directives relatives aux différentes voies de formation ECG. Il tient en outre compte des remarques transmises par la Commission de la CDIP pour la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG. Par ailleurs, le certificat ECG du domaine professionnel santé se voit ajouter la dénomination sciences expérimentales pour permettre une ouverture vers les HES du domaine technique.

Vous recevez en annexe les documents suivants :

- > le projet de règlement mis en consultation ;
- > le commentaire des dispositions concernant ce projet de règlement ;
- > la liste des destinataires de cette consultation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents, envoyés par courriel et consultables sur le site Internet du S2 (<https://www.fr.ch/dfac/s2>).

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre vos éventuelles observations jusqu'au **30 avril 2025** sous forme électronique – et si possible au format WORD – à l'adresse du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré : [s2@fr.ch](mailto:s2@fr.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sylvie Bonvin-Sansonnens  
Conseillère d'Etat, Directrice

Annexes mentionnées